



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le français, langue de travail et de service

LE BREF

Volume 51 - No 2 • Avril 2022 • ISSN 0847-3560



MESSAGE DU PRÉSIDENT

PAR FLORIAN ARSENEAULT



Chères membres et chers membres,

Les derniers mois auront été très occupés pour l'AJEFNB. En effet, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce Bref, notre directeur général et moi-mêmes avons assisté à plusieurs rencontres aux cours des dernières semaines. Ces rencontres confirment certainement une chose, soit que l'AJEFNB est encore une association porte-parole importante, crédible et sollicitée par les divers intervenants des domaines judiciaires, et ce, depuis bientôt 35 ans.

Dans cet optique, je suis heureux de vous annoncer qu'au mois de septembre prochain notre association célébrera son 35^e anniversaire de naissance! Pour l'occasion, nous allons organiser une grande rencontre à Moncton le 16 septembre prochain afin de souligner l'évènement. Nous tiendrons également notre AGA, en mode hybride, lors de cette journée. Parmi les activités potentielles au menu, mentionnons notamment: conférenciers invitées, une formation professionnelle, dévoilement d'un nouveau logo, dévoilement d'une plaque des présidences, dévoilement de notre site web et des archives de notre association, ainsi qu'un vin et fromage gratuit pour les participant(e)s. Nous vous communiquerons les détails lors de notre prochaine édition du Bref et vous recevrez votre invitation formelle par courriel cet été.

Bonne lecture!

SOMMAIRE

Message du président • P. 1

Nos dossiers • P. 2

Nos activités • P. 5

Profils de membres • P. 8

Affaires internes • P. 9

Communications • P. 11

La révision de la LLONB



Source, crédit et droits d'auteur: Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Fredericton, le 4 avril 2022 - Sur la photo, on peut voir, de gauche à droite, le président de la SANB, Alexandre-Cédric Doucet, ainsi que Me Érik Labelle Eastaugh, membre du CA de l'AJEFNB et Directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

Si le dossier de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* avance de bon train au fédéral, il en est malheureusement tout autrement au niveau provincial. En effet, depuis le dépôt (15 décembre 2021) du rapport des commissaires Finn et McLaughlin portant sur la révision de la *Loi sur les langues officielles du N.-B.* (LLONB), c'est le silence total à Fredericton.

Le premier ministre Blaine Higgs, le responsable de l'application de la LLONB, faut-il le rappeler, n'a toujours pas cru bon de commenter le rapport des commissaires et de présenter ses intentions en matière de révision de la LLONB. Ce silence commence à se faire de plus en plus lourd de sens et il est pour le moins inquiétant pour la communauté francophone de constater que les langues officielles ne semblent tout simplement pas être une priorité à Fredericton en ce moment.

L'AJEFNB continue de le rappeler, la LLONB constitue une pierre angulaire pour l'épanouissement et la promotion du développement de nos deux communautés de langues officielles. Il s'agit du contrat social de notre province qui vise l'atteinte d'une égalité réelle entre nos deux communautés de langues officielles. Ce processus de révision est donc important.

Si le gouvernement provincial semble prendre du temps à s'activer dans ce dossier primordial, les organismes acadiens et francophones, quant à eux, s'organisent activement dans ce dossier. En effet, avec la collaboration de la SANB, l'AJEFNB a participé à l'élaboration d'un projet

de loi reprenant les demandes principales des organismes acadiens et francophones du N.-B. Le 4 avril dernier, avec la SANB, l'AJEFNB a d'ailleurs présenté son projet de loi au Chef de cabinet du Premier ministre, au Président du cabinet des sous-ministres et Sous-ministre de la SDR, le Sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales et la Directrice principale des Langues officielles des Affaires intergouvernementales. Les rétroactions que nous avons eu à la suite de cette rencontre étaient positives et nous sommes confiants que nos efforts vont porter fruit.

Ce projet de loi a d'ailleurs servi d'assise pour une grande rencontre qui s'est déroulée à Fredericton les 30 et 31 mars derniers. En effet, à l'initiative de la SANB, les organismes acadiens et francophones ont uni leurs forces afin de former « l'équipe Acadie » et ainsi se rendre à Fredericton dans le but de rencontrer divers élu(e)s des différents partis politiques afin de souligner l'importance de procéder à une révision de la LLONB et d'expliquer les demandes de la communauté acadienne et francophone.

L'AJEFNB devait bien entendu faire parti du lot, mais malheureusement la COVID-19 nous a empêché à a dernière minute d'y participer. L'AJEFNB a cependant pu contribuer de façon significative à cette rencontre, car, comme mentionné, nous avons co-rédigé avec la SANB le projet de loi, lequel a fait objet des discussions lors de ces rencontres.

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous allons certainement demeurer proactif dans ce dossier et surveiller de près les faits et gestes du gouvernement dans ce dossier.



Source, crédit et droits d'auteur: Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

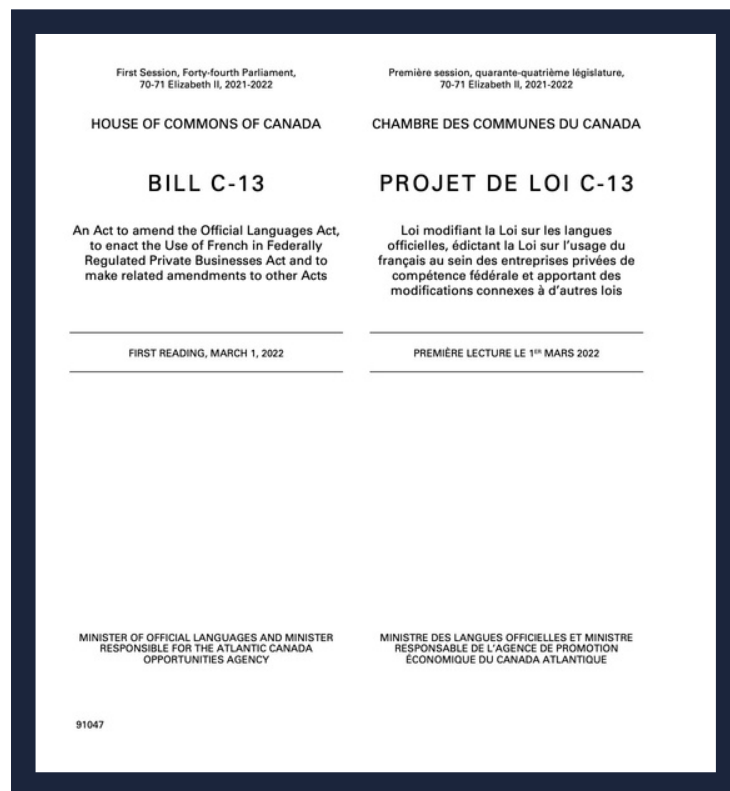
Fredericton, les 30 et 31 mars 2022 - L'équipe Acadie était à Fredericton afin de rencontrer divers élu(e)s des différents partis politiques afin de souligner l'importance de procéder à une révision de la LLONB.

Modernisation de la LLO fédérale

Comme on le sait maintenant, le 1er mars dernier la ministre des Langues officielles, Ginette Petitpas-Taylor, avait déposé le projet de loi C-13 visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

À l'instar du dernier projet de loi C-32, l'AJEFNB était ravi de constater l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, tout en reconnaissant qu'il doit protéger et promouvoir davantage le français, car il est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais. Le projet de loi C-13 semble d'ailleurs avoir une portée plus large que l'ancien projet de loi C-32, mort au feuillet en 2021.

Le projet de loi en est maintenant rendu à sa 2e lecture à la Chambre des communes et l'AJEFNB va continuer de suivre de près ce dossier.



Consultations avec Justice Canada

Les 20 et 21 avril dernier, notre président et notre directeur général ont participé aux Consultations sectorielles sur la justice dans les deux langues officielles 2022 en ce qui a trait aux services à la communauté et au financement de base des AJEF.

Encore une fois, l'AJEFNB a été ferme dans sa position et a réitéré qu'actuellement Justice Canada (JC) ne rencontre pas ses obligations positives imposées en vertu de la LLO, c'est-à-dire de favoriser l'épanouissement des CLOSM et de favoriser leur développement. En effet, à l'heure actuelle, les AJEF sont sous-financés en matière de financement de base et l'approche de financement par « projets » préconisée par JC ne permet tout simplement pas d'assurer une stabilité et une pérennité pour les AJEF. Nous sommes encore à la merci des « agendas politiques » des gouvernements en place et de leur vision de « l'accès à la justice en français » pour qui, malheureusement, semble seulement signifier offrir à la population de l'information juridique, écartant complètement la conception que l'accès à la justice peut (et doit) aussi comprendre la préservation et l'acquisition de droits linguistiques par et pour les CLOSM, qui s'obtient notamment par l'entremise de représentations comme le fait l'AJEFNB. Bref, nous n'avons pas dit notre dernier mot dans ce dossier et nous allons encore une fois mettre notre position de l'avant le 23 juin prochain lors de la rencontre annuelle du Comité d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

L'affaire FFCB

On se rappellera que le 28 janvier dernier, la Cour d'appel fédérale avait rendu son jugement dans cette affaire. L'AJEFNB avait alors publié un [communiqué de presse](#) dans lequel elle se réjouissait partiellement.

Une fois la décision rendue, il ne restait plus qu'à attendre afin de voir si l'une des deux parties allait décider de porter la décision en appel devant la Cour suprême du Canada. Ajoutant l'insulte à l'injure, c'est ce que le gouvernement canadien, par l'entremise du ministre de la Justice et Procureur général du Canada, décida de faire! Avec raison, cette décision provoqua le tollé général et fut, pour le moins que l'on puisse dire, fortement critiquée par les communautés de langues officielles en situation minoritaire, d'autant plus que la ministre des Langues officielles, Ginette Petitpas-Taylor, venait à peine de déposer un nouveau projet de loi fort respectable visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles (LLO)*.

Heureusement, le 29 mars dernier, le gouvernement fédéral a décidé de faire marche arrière et a plutôt décidé de ne pas porter cette décision en appel, une décision que l'AJEFNB a salué en [communiqué de presse](#). En fin de journée, toujours le 29 mars dernier, nous avons également appris que la FFCB a finalement décidé de demander une autorisation d'appel à la Cour Suprême du Canada afin de savoir si:

1) le gouvernement fédéral peut se soustraire à son obligation constitutionnelle de fournir des services de qualité égale dans les deux langues officielles en vertu de l'article 20(1) de la *Charte* en confiant la mise en oeuvre de ses programmes aux provinces dans un champ de compétence partagée; et

2) le gouvernement fédéral peut se soustraire à son obligation quasi-constitutionnelle de fournir des services de qualité égale dans les deux langues officielles en vertu de la partie IV de la *LLO* en confiant la mise en oeuvre de ses programmes aux provinces dans un champ de compétence partagée.

La Cour suprême Canada n'a pas encore décidé si elle allait accorder ou non l'autorisation d'appel. Le cas échéant, l'AJEFNB présentera probablement encore une demande d'intervention, comme elle l'avait fait en Cour d'appel fédérale.

Par ailleurs, compte tenu du dénouement encore incertain dans ce dossier, l'AJEFNB a présenté une autre demande de suspension d'instance dans sa poursuite contre Justice Canada, laquelle a été acceptée.



AJEFNB c. PNB et CLONB

Le 26 août dernier, l'AJEFNB était devant la Cour du Banc de la Reine (CBR) afin de débattre les motions préliminaires qui avaient été déposées par la Province du Nouveau-Brunswick (PNB) et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (CLONB), dans le litige qui nous oppose à ceux-ci en lien avec le dernier processus de nomination de la CLONB. Le 13 janvier 2022, nous avons reçu la décision de la CBR, laquelle a tranché les quatre questions soumises devant elle de la façon suivante:

1. L'avis de requête devrait-il être annulé au motif que la règle 16 ne permet pas son dépôt ?

- La CBR nous a donné raison et a répondu par la négative à cette question. Elle est d'avis qu'un recours en vertu du para 43(18) de la LLONB peut être introduit par voie d'avis de requête.

2. La plaidoirie constitue-t-elle un abus de procédure au motif qu'elle redépôt une deuxième requête essentiellement identique à celle qu'elle a déposée puis retirée ?

- La CBR nous a donné raison sur ce point et a répondu par la négative à cette question, car notre première requête en révision judiciaire n'a jamais été entendue ou tranchée par la cour et il n'y a donc pas question ici d'une chose jugée ou d'une multiplicité de procédures.

3. Les décisions du CLONB visées par l'avis de requête sont-elles théoriques et sans objet et, le cas échéant, les allégations doivent-elles être radiées ?

- La CBR nous a donné raison ici et a répondu par la négative à cette question, en indiquant qu'une demande recevable en vertu du para 43(18) de la LLONB ne devrait pas être rejetée au motif que la question est devenue théorique. En effet, la première étape pour le tribunal consiste à déterminer s'il y a eu violation des droits et privilèges reconnus par la loi. Il y a donc nécessairement lieu à une déclaration à cet effet.

4. La plaidoirie doit-elle être radiée au motif qu'elle tente de déposer une révision judiciaire indirectement, en utilisant la règle 16 ?

- La CBR a répondu par l'affirmative à cette question et ne nous a pas donné raison sur ce point. Selon la CBR, la requête de l'AJEFNB sollicite la révision d'une décision administrative. Cela étant, elle devait procéder par voie de requête en révision judiciaire. Et c'est là où le bât blesse et c'est pourquoi nous avons déposé un avis de motion en autorisation d'appel à la Cour d'appel du N.-B (CANB) afin d'interjeter en appel cette décision. L'audience pour cette autorisation d'appel a d'ailleurs eu lieu le 25 avril dernier et la CANB a accepté notre demande. Nous déposerons donc notre avis d'appel prochainement à la CANB.

Devant la CANB, l'AJEFNB argumentera que la décision de la CBR est fondée sur une erreur de droit, à savoir que son interprétation du paragraphe 43(18) de la LLONB est erronée. Entre autres, cette décision crée une fausse dichotomie entre les actes qui violent les droits linguistiques, lesquels peuvent faire l'objet d'une requête ordinaire prise en vertu du paragraphe 43(18), et les décisions administratives, lesquelles ne peuvent être contestées que par le biais d'une requête en révision en judiciaire. Bref, cette décision aura un impact important quant à la procédure à suivre pour les justiciables, ce pourquoi l'AJEFNB interjette appel devant la CANB.

Représentations

4 janvier: Rencontre avec la SANB à Moncton (N.-B.) dans le but d'organiser la préparation d'un projet de loi de la LLONB (Me Alexandre Vienneau).

1er février: Rencontre de la Table de concertation des organismes acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

2 février: Réunion des directions générales du réseau de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

18 février: Rencontre avec la SANB dans le but d'organiser la préparation d'une rencontre à Fredericton au sujet de la LLONB (Me Alexandre Vienneau).

25 février: Rencontre des directions générales de la SANB, l'AFMNB, la CPSCNB, l'AAAFNB, le CENB et l'AJEFNB au sujet du découpage des cartes électorales au niveau provincial et fédéral (nous n'avons malheureusement pas pu être présent en raison d'un conflit d'horaire).

25 février: Rencontre à Bathurst (N.-B.) des présidents et des directeurs généraux de la FAJEF et de l'AJEFNB afin de discuter des enjeux de l'AJEFNB et de la FAJEF (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

24 au 26 mars: Rencontre annuelle à Victoria (C.-B.) des directions générales et des présidences des membres du réseau de la FAJEF (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

30 mars au 1er avril: Rencontre des organismes acadiens et francophones à Fredericton au sujet de la LLONB (Nous avons malheureusement dû annuler notre présence à la dernière minute en raison de la Covid-19)

4 avril: Rencontre avec la SANB et divers intervenants politiques à Fredericton (N.-B.) au sujet de la LLONB (Me Érik Labelle Eastaugh).

7 avril: Rencontre à Fredericton (N.-B.) avec les juges en chef de la CSC, la CANB, la CBR et la CP dans le but d'aborder les questions d'accès à la justice et d'administration de la justice au N.-B. et pour laquelle nous avons présenté un mémoire. (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

12 et 13 avril: Rencontre à Moncton (N.-B.) de la Table de concertation des organismes en vue de peaufiner le prochain Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau).

20 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet services à la communauté (Me Alexandre Vienneau).

21 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet du financement de base (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

Formations professionnelles

APPEL D'OFFRES

-

Formateurs et formatrices recherché(e)s pour nos formations professionnelles



L'AJEFNB est activement à la recherche de formateurs et de formatrices qui seraient intéressé(e)s à offrir des formations professionnelles pour le compte de l'AJEFNB. **Nous offrons une rémunération (\$)** à nos formateurs et formatrices. Il est à noter également que l'AJEFNB, en collaboration avec le Barreau du Madawaska, offrira une pleine journée de formation à **Edmundston vers la fin octobre 2022**.

Suite à notre sondage envoyé à nos membres, voici les sujets (par ordre d'intérêts) qui sont ressortis du lot, et pour lesquels nous recherchons notamment des formateurs et des formatrices:



- **Testaments, successions et fiducies**
- **Affaires (bancaire, commercial, fiscal, valeurs mobilières, etc.)**
- **Immobilier**
- **Assurances et blessures corporelles**
- **Famille, jeunesse et aînés**
- **Responsabilité professionnelle et déontologie**
- **Droits linguistiques**
- **Construction**
- **Litige et règlements de conflits**

Avec la fin du mois de mars, cela signifie aussi la fin de nos projets d'information juridique pour la communauté, qui sont tous rendus possibles grâce à l'appui financier de Justice Canada. Par la présente, nous désirons d'ailleurs remercier Justice Canada ainsi que nos conférenciers et conférencières pour leur contribution au succès de ces projets (Me Annie Daneault, c.r., Me Nathalie Chiasson, c.r., Me Mélanie McGrath, Me Florian Arseneault, Me Lucie LaBoissonnière, c.r., Me Nicolette Belliveau, Me Anik Bossé et M. Yves Goguen)! Encore une fois, nous avons reçu une bonne participation à ces conférences, qui se sont déroulées à la fois en personne et en virtuel, et nous allons d'ailleurs reprendre tous ces projets au cours de l'automne prochain, lesquels sont les suivants:

Séances d'information sur les testaments et les procurations

Séances d'information sur l'aide médicale à mourir et les conséquences de l'entrée en foyer de soins

Projet sur le harcèlement sexuel au travail

Projet sur l'immigration

Séances d'information dans les écoles francophones du N.-B.



Me Anik Bossé, c.r., lors d'une séance à l'école Clément-Cormier de Bouctouche.

Publication de l'édition 2024 des Règles de procédure du N.-B. annotées, par Me Basile Chiasson, c.r.

Il y a quelques semaines, l'AJEFNB a reçu l'excellente nouvelle que la Fondation pour l'avancement du droit au N.-B. allait financer ce projet! Encore une fois, nous désirons remercier la Fondation pour son appui financier continu dans ce projet. À ce jour, nous attendons encore la confirmation formelle de Justice Canada pour son appui financier dans ce projet.

MARIE-CLAUDE GUIGNARD

Membre du CA - Représentante étudiante

Originaire de l'île Lamèque dans la Péninsule acadienne, Marie-Claude Guignard est une étudiante en droit qui vient de terminer sa première année au programme de Juris Doctor à l'Université de Moncton. Elle est aussi détentrice d'un baccalauréat en Information-Communication et d'une mineure en Science politique de la même université.

Durant son baccalauréat, elle a su se démarquer par ses résultats académiques et ses diverses implications para-académiques, ce qui lui a d'ailleurs valu le Prix CHOY-FM 2020 et un Certificat d'excellence « Pascal », décerné par la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton. Elle a continué à se démarquer durant sa première année à la Faculté de droit en recevant une bourse de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et une bourse d'excellence de l'Association du Barreau canadien-Division du Nouveau-Brunswick.

Pour se détendre, lorsqu'elle n'est pas plongée dans un livre, Marie-Claude aime le camping, la natation et les soirées jeux de société entre amis. Depuis quelques semaines, Marie-Claude vient de se joindre au conseil d'administration de l'AJEFNB comme représentante étudiante de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et nous sommes bien heureux de la compter parmi nous! Lors de la prochaine rentrée universitaire, elle travaillera activement à faire connaître notre association auprès des personnes étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton!



SUE DUGUAY

Sue Duguay - Agente de projets

Originaire de Miramichi, Sue Duguay a cultivé très tôt une passion pour la Francophonie et l'importance de préserver notre langue. En 2021, après avoir terminé son baccalauréat à l'Université de Moncton, avec une majeure en Science politique et une double mineure en Science de la gestion et en Économie, elle a décidé de poursuivre ses études en droit à la même université, où elle vient tout juste de terminer sa première année au programme de Juris Doctor.

Figure bien connue du milieu associatif communautaire francophone, Sue a notamment été présidente de la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick (FJFNB) et de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF). Elle a par la suite poursuivi son cheminement en travaillant notamment pour la FCFA, la SANB, l'Institut Donald J. Savoie, l'Assemblée législative du N.-B et Radio-Canada. Ces nombreuses implications, jumelées à son excellent rendement académique, lui ont d'ailleurs valu plusieurs bourses et distinctions, telles que la bourse Denis-Losier, le Certificat d'excellence « Pascal » de la Faculté des arts et des sciences sociales et le Prix pour le bénévolat du Canada (Leader émergente pour la région Atlantique).

Dans ses temps libres, Sue aime bien demeurer active, en pratiquant notamment le Crossfit, en rencontrant ses ami(e)s et en faisant de la randonnée en plein air. À partir du 30 mai, elle débutera son poste comme agente de projets pour l'AJEFNB pour cet été. Nous avons bien hâte qu'elle commence et nous sommes certainement heureux de l'accueillir dans notre équipe!



Conseil d'administration

Voici les membres actuels de notre conseil d'administration. Veuillez prendre note que nous sommes toujours à la recherche d'un·e représentant·e pour les régions de Kent/Miramichi et Fundy. Si ces postes vous intéressent, n'hésitez surtout pas à nous contacter!



**FLORIAN
ARSENEAULT**

Président



**EUCLIDE
LEBOUTHILLIER**

Vice-président



**BRIGITTE
OUELLETTE**

Secrétaire/trésorière



**ÉRIK LABELLE
EASTAUGH**

Représentant du corps
professoral



YVES GOGUEN

Représentant des Services
juridiques



MONICA PLOURDE

Représentante de la région
Madawaska



**VÉRONIQUE
GUITARD**

Représentante de la région
Fredericton



HAROLD MICHAUD

Représentant de la région
Péninsule acadienne



MARIO LANTEIGNE

Représentant de la région
Chaleur



**MARILYNE ST-
LAURENT**

Représentante de la région
Restigouche



**MARIE-EVE
NOWLAN**

Représentante de la région
Westmorland



**MARIE-CLAUDE
GUIGNARD**

Représentante étudiante



**TINA LAGACÉ-
RIVARD**

Représentante de la région
Victoria/Carleton

Publication des résolutions du CA

2022-02-16: Il est proposé et appuyé d'accepter de ratifier la décision de porter la décision de la CBR en appel. Adoptée à l'unanimité.

2022-02-16: Il est proposé et appuyé que Me Gabriel Poliquin soit ajouté au dossier comme avocat dans notre poursuite contre Justice Canada. Adoptée à l'unanimité.

2022-02-16: Il est proposé et appuyé de fournir un montant de 500\$ au banquet de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Adoptée à l'unanimité.

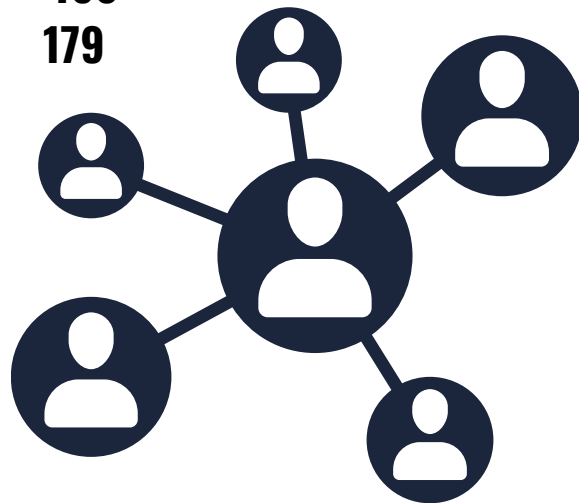
2022-04-26: Il est proposé et appuyé que la prochaine Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB ait lieu le 16 septembre 2022 à Moncton. Adoptée à l'unanimité.

Nombre d'adhésions

Après avoir terminé l'année 2021 avec 235 membres, le compteur s'est encore une fois arrêté sur ce même chiffre pour notre membrariat de cette année. Lors de la prochaine année, nous allons redoubler d'effort afin de retrouver les 250 membres. Nous allons d'ailleurs promouvoir davantage le fait qu'il existe une autre catégorie de membres au sein de l'AJEFNB, soit celle de "Membre associé", pour toute personne qui n'est pas juriste et qui adhère aux objets de l'association, ou encore pour les personnes qui occupent des postes où ils seraient peut-être en conflits d'intérêts avec les dossiers de l'AJEFNB, car pour cette catégorie de membre ces personnes n'ont pas le droit de vote à notre AGA et, par conséquent, n'ont aucun contrôle sur les décisions présent par l'AJEFNB.

Voici le nombre d'adhésions au cours des dernières années:

2022:	235
2021:	235
2020:	160
2019:	179



Réseaux sociaux

Au cours des derniers mois, nous avons pu observer une augmentation substantielle de nos abonnements sur notre page Facebook et Twitter. On vous invite d'ailleurs à nous suivre, ce qui nous permet d'augmenter notre visibilité!



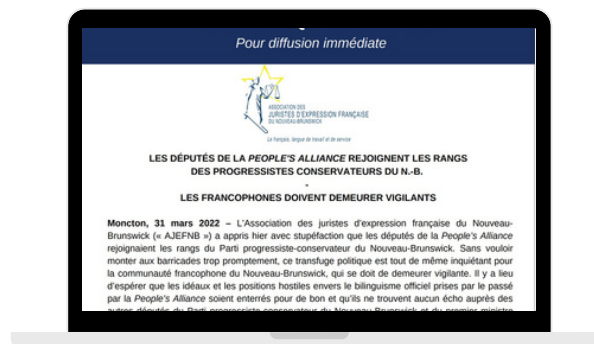
675  (+211)

736 Abonnées (+213)



107 Abonnés (+5)

Communiqués de presse



Depuis la dernière édition du Bref (décembre 2021), voici les communiqués de presse qui ont été publiés par l'AJEFNB:

1er février - Décision de la Cour d'appel fédérale - Affaire FFCB

8 février - Me Chiasson reçoit un prix national de l'ABC

1er mars - Dépôt du projet de loi C-13 - Modernisation de la LLO

30 mars - Le gouvernement fait volte-face dans l'affaire FFCB

31 mars - Transfuge politique à Fredericton - Les francophones doivent demeurer vigilants



Le Bref est publié par:

l'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc. ©



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853 - 4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



Président: Me Florian Arseneault
Directeur général: Me Alexandre Vienneau

L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 235 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

Rédacteur : Me Alexandre Vienneau
Révision: Pascale Rioux

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL ET DE SERVICE

LE BREF

VOLUME 51 • NO 3

DÉCEMBRE 2022



RETOUR SUR L'AGA

Célébrations du 35e et dévoilement du nouveau logo

P. 10

NOS DOSSIERS

Revendications politiques et juridiques

P. 02



TABLE DES MATIÈRES

- 01 Mot du président
- 02 Nos dossiers - politiques
- 07 Nos dossiers - juridiques
- 10 Retour sur l'AGA
- 11 Représentations
- 13 Liste des présidences
- 14 Travail d'un membre Profils
- 15 de membres Résolutions
- 17 Communiqués
- 18 Présence dans les médias
- 19 Annonces diverses
- 20



MOT DU PRÉSIDENT

Florian Arseneault



Chères et chers membres,

Comme chaque fin d'année, c'est l'heure de dresser notre bilan. L'année 2022 aura certes été très chargée pour l'AJEFNB, à commencer par les célébrations de notre 35^e anniversaire! Encore une fois, plusieurs dossiers nous ont maintenu occupés, tant au niveau provincial que fédéral.

En effet, avec notamment nos poursuites, la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* du Canada ("LLO") et la révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. ("LLONB"), en plus de l'élaboration du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ("Plan d'action"), qui sera déterminant pour l'avenir de l'AJEFNB au cours des cinq prochaines années, l'actualité politique de cette année aura été riche en rebondissements. Si l'année 2022 s'est terminée en queue de poisson au niveau provincial, avec l'annonce décevante du premier ministre Blaine Higgs en ce qui concerne la révision de la LLONB, nous demeurons tout de même optimistes au

niveau fédéral pour l'année 2023; nous osons espérer que l'adoption de la LLO se fera dans les plus brefs délais et que le gouvernement fédéral annoncera prochainement qu'il bonifiera le financement du prochain Plan d'action.

Enfin, dans un tout autre ordre d'idées, vous aurez sans doute remarqué que l'AJEFNB est actuellement en période de renouvellement de ses adhésions. Encore une fois, je vous invite chaleureusement à renouveler vos adhésions. Votre appui est très important puisqu'il concrétise et accentue notre légitimité auprès des divers intervenants politiques, juridiques et communautaires. D'ailleurs, je suis très fier de vous annoncer que nous terminons cette année avec un nouveau record d'adhésions pour l'AJEFNB! En effet, nous terminons l'année avec 279 membres, alors que le dernier record, de 277 membres, remontait à 2008. Merci pour votre appui continu!

Florian Arseneault

Révision de la LLO-NB

On se rappellera que, le 15 janvier 2021, le gouvernement du N.-B. avait annoncé la nomination de deux commissaires, «qui entreprendront une révision de la *Loi sur les langues officielles*», laquelle devra être terminée au plus tard le 31 décembre 2021.

Cette annonce, qui était tant attendue, nous avait toutefois laissé sur notre appétit et nous avait déçu dans la mesure où nous constatons que le premier ministre persistait à y voir l'occasion de «trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick».

En effet, pareille question est contraire à la raison d'être de la LLO-NB, dont le but, nous disait le législateur la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue, qu'ils soient francophones ou anglophones ».

Le 26 février 2021, on apprenait que la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre de l'éducation et du Développement de la petite enfance, comme commissaires chargées d'entreprendre une révision de la LLO-NB.

Le 21 juillet, notre président, Me Arseneault, et

notre directeur général, Me Vienneau, avaient rencontré les commissaires Finn et McLaughlin. Pour cette occasion, un mémoire a été soumis aux commissaires, lequel portait principalement sur le système de justice et sur deux enjeux juridiques où l'AJEFNB a déployé plusieurs efforts et ressources au cours des dernières années : 1) les dispositions entourant le mandat, les pouvoirs, les obligations et le processus de nomination du commissaire aux langues officielles; et 2) l'administration de la justice.

Lors de cette rencontre, nous avons également discuté des autres dispositions de la LLO-NB qui nécessitent des changements, telles que celles qui se rattachent à l'effectivité de la loi, ainsi que des recommandations antérieures émises par l'AJEFNB lors du dernier processus de révision de la LLO-NB en 2012.

Le 15 décembre 2021, les commissaires ont déposé leur rapport, qui contenait en tout 33 recommandations. Dans son ensemble, l'AJEFNB avait accueilli positivement ce rapport. Or, depuis le dépôt du rapport des commissaires, ce fut le silence totale à Fredericton, jusqu'à tout récemment...

Afin d'accélérer les choses et demeurer proactif dans ce dossier, l'AJEFNB avait d'ailleurs préparé, conjointement avec la SANB, un projet de loi de la LLO-NB, que nous avons présenté le 4 avril 2022 au Chef de cabinet du premier ministre, au Président du cabinet des sous-ministres et Sous-ministre de la SDR, le Sous-ministre adjoint des Affaires intergouvernementales et la Directrice principale des Langues officielles des Affaires

intergouvernementales. Les rétroactions que nous avons eu à la suite de cette rencontre étaient positives et nous étions confiants que nos efforts allaient éventuellement porter fruit.



Source, crédit et droits d'auteur: Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Fredericton, le 4 avril 2022 - Sur la photo, on peut voir, de gauche à droite, le président de la SANB, Alexandre-Cédric Doucet, ainsi que Me Érik Labelle Eastaugh, membre du CA de l'AJEFNB et Directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

Ce projet de loi avait d'ailleurs également servi d'assise pour une grande rencontre qui s'est déroulée à Fredericton les 30 et 31 mars 2022. En effet, à l'initiative de la SANB, les organismes acadiens et francophones avaient uni leurs forces afin de former « l'équipe Acadie » et ainsi se rendre à Fredericton dans le but de rencontrer divers élu(e)s des différents partis politiques afin de souligner l'importance de procéder à une révision imminente de la LLONB et d'expliquer les demandes de la communauté acadienne et francophone.

Quelques semaines après ces rencontres, le premier ministre Blaine Higgs avait annoncé publiquement qu'il commenterait enfin le rapport des commissaires d'ici la fin juin 2022. Encore le 10 juin dernier, ce dernier avait réitéré sa promesse. Or, contre toute attente, et ce à la toute

dernière minute, le 30 juin, le PM Higgs a fait volte-face en annonçant qu'il allait seulement commenter le rapport des commissaires à l'automne 2022!

Finalement, ce fut bien le 12 décembre dernier que le PM Higgs annonça enfin les intentions de son gouvernement en ce qui concerne la révision de la LLONB.

Avec toutes ses tergiversations, qui nous ont forcées à patienter pendant tout ce temps, le PM Higgs nous aura finalement offert une réponse qui s'apparente plutôt à une « non-réponse », ignorant du même coup complètement les 33 recommandations des commissaires. En effet, dans une conférence de presse qui aura duré à peine 10 minutes, le PM Higgs a fait l'annonce que son gouvernement avait seulement l'intention de créer un Secrétariat des langues officielles, qui relèvera du ministère des Affaires intergouvernementales, et qui aura pour but principal de « supporter et promouvoir le bilinguisme ainsi que l'apprentissage des deux langues officielles ».

Bien que de créer un Secrétariat des langues officielles est une bonne idée en soi, les propos du PM Higgs nous laissent toutefois dubitatifs. En effet, ce Secrétariat ne répond aucunement aux besoins de la communauté francophone et il y a lieu de se demander si ce dernier ne cherche pas plutôt une façon de se déresponsabiliser de ses obligations en matière de langues officielles alors qu'il est lui-même, on se le rappelle, le ministre responsable de l'application de la LLONB. Qui plus est, la coordination de ce Secrétariat, qui relèvera du ministère des Affaires intergouvernementales,

semble vouée à l'échec, puisqu'il n'aura vraisemblablement aucune autorité et influence sur les autres ministères.

Pendant la majorité de la conférence de presse, le PM Higgs s'est plutôt borné à ne vouloir parler que des façons à rendre notre province davantage bilingue et comment promouvoir l'apprentissage d'une deuxième langue officielle (pour les anglophones surtout). Encore une fois, ceci démontre que le PM Higgs n'a toujours rien appris de l'objet et de la raison d'être de la LLONB. En matière de langues officielles et de droits linguistiques, le PM Higgs est un cancre. Encore une fois, nous le réitérons, aussi louable puisse être l'objectif de vouloir faire la promotion de l'apprentissage d'une seconde langue, cela n'a rien à voir avec la LLONB et son processus de révision.

Enfin, pour rajouter l'insulte à l'injure, le PM Higgs a même eu l'audace de se faire passer lui-même comme la victime en indiquant que les critiques à son égard sont injustes et seulement basées sur le fait qu'il n'est pas bilingue, en plus de nous dire que les francophones devraient être reconnaissants que leur gouvernement ne leur a rien enlevé! Pareil commentaire est tout simplement indigne d'un premier ministre censé représenter l'ensemble de sa population. S'il s'est attiré des critiques au cours des dernières années, ce n'est pas en raison de son unilinguisme, mais bien en raison de son incompetence et de son incompréhension en matière de langues officielles et de droits linguistiques.

Dans les prochaines semaines, l'AJEFNB va donc continuer de suivre de près ce dossier et va collaborer avec les autres organismes partenaires afin de déterminer quelles pourraient être les prochaines actions à entreprendre du côté des organismes de la société civile francophone et acadienne.

Modernisation de la LLO FÉDÉRALE

Comme on le sait maintenant, le 1er mars dernier la ministre des Langues officielles, Ginette Petitpas Taylor, avait déposé le projet de loi C-13 visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles* du Canada.

À l'instar du dernier projet de loi C-32, l'AJEFNB était ravi de constater l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada, tout en reconnaissant qu'il doit protéger et promouvoir davantage le français, car il est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord en raison de l'usage prédominant de l'anglais. Le projet de loi C-13 semble d'ailleurs avoir une portée plus large que l'ancien projet de loi C-32, mort au feuillet en 2021.

Ce projet de loi en est maintenant rendu à l'étape d'examen en comité à la Chambre des communes, suite à la deuxième lecture qui s'est terminée le 30 mai 2022. D'ici la sanction royale, l'AJEFNB va continuer de suivre de près ce dossier, qui malheureusement semble être figé dans la glace, en raison notamment des nombreux amendements qui sont demandés par plusieurs intervenants et des impasses procédurales en Comités.

Consultations avec la MINISTRE PETITPAS TAYLOR et le financement de base des AJEF

On se rappellera, le 20 juillet 2022, notre directeur général, Me Alexandre Vienneau, et notre agente de projets, Mme Sue Duguay, ont participé aux consultations de la Ministre Petitpas Taylor, à Moncton, en marge de l'élaboration du prochain Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 (« Plan d'action »).

Lors de cette rencontre, Me Vienneau avait fait une courte allocution concernant l'importance d'avoir une magistrature complètement bilingue et l'importance pour le gouvernement fédéral de financer adéquatement le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les langues officielles afin de favoriser l'épanouissement des organismes comme l'AJEFNB, qui oeuvrent activement à favoriser l'accès à la justice en français et le respect et la progression des droits linguistiques des francophones en milieu minoritaires partout au Canada.

Plus précisément, Me Vienneau avait expliqué à la Ministre Petitpas Taylor que le manque de juges bilingues au sein des tribunaux, dont les juges sont nommés par le gouvernement fédéral, ne permet pas d'atteindre l'égalité réelle devant les tribunaux pour les justiciables francophones en situation minoritaire.

Le mois dernier, l'AJEFNB a par ailleurs fait parvenir une demande de financement pluriannuel (2023 à 2028) à Justice Canada concernant le financement de base de l'AJEFNB. Dans sa demande, l'AJEFNB a

fait valoir qu'elle est actuellement sous-financée en matière de financement de base et que l'approche de financement par "projets" préconisée par Justice Canada ne permet tout simplement pas d'assurer une stabilité et une pérennité pour les AJEF.

Dans sa demande, l'AJEFNB a indiqué qu'elle souhaiterait embaucher à temps plein: 1) une Direction générale, 2) une Direction responsable de l'administration, la comptabilité et les finances, 3) une Direction des communications ainsi 4) qu'un(e) Chargé(e) de projets. Ces quatre postes constituent, à notre avis, le minimum nécessaire pour permettre à notre association de non seulement pouvoir survivre, mais également lui permettre de s'épanouir et ainsi augmenter sa capacité à représenter et communiquer efficacement avec la communauté de langue officielle en situation minoritaire du N.-B.

D'ailleurs, ces quatre postes constituent le socle de la plupart des organismes communautaires similaires au nôtre. Afin d'assurer la stabilité et l'essor de notre association, il est primordial que ces postes soient financés par un financement de base permanent. Il convient de noter que le financement que reçoit actuellement l'AJEFNB lui permet seulement d'embaucher une direction générale à temps plein ainsi qu'une adjointe administrative à temps partiel. Qui plus est, la direction générale doit également cumuler plusieurs autres fonctions afin de faire survivre notre association. Bref, nous attendons donc avec impatience l'annonce du prochain Plan d'action afin de voir si notre désir de vouloir prendre de l'expansion se concrétisera.

FERMETURE DES TRIBUNAUX dans la Péninsule acadienne



Palais de justice de Caraquet

Le 24 novembre 2021, c'était avec grande déception que l'AJEFNB avait appris, par voie de communiqué de presse du gouvernement du Nouveau-Brunswick, que ce dernier prenait la décision unilatérale de fermer le palais de justice de Caraquet, de transférer ses dossiers au palais de justice de Bathurst et de transformer le palais de justice de Tracadie en un tribunal satellite.

Le 30 juin 2022, c'est avec encore plus de déception que nous avons appris que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait aussi décidé de fermer définitivement le palais de justice de Tracadie et de transférer tous ses dossiers au Palais de justice de Bathurst.

En guise de rappel, le 23 février 2022, une requête en révision judiciaire a été déposée par le Forum des maires de la Péninsule Acadienne Inc. ("Forum des maires de la PA") afin de tenter de faire invalider ces décisions gouvernementales.



Palais de justice de Tracadie

Au mois d'août 2022, les parties ont débattu, au terme d'une audience qui s'est déroulée par téléphone à la Cour du Banc du Roi à Bathurst, d'une motion qui avait été déposée par le Cabinet du Procureur général, qui alléguait que le Forum des maires de la PA n'avait pas la qualité pour agir de cette affaire.

Le 22 septembre 2022, la Cour du Banc du Roi a rendu sa décision, dans laquelle elle a donné raison au Forum des maires de la PA, en déterminant qu'il avait la qualité pour agir dans ce dossier.

En ce qui concerne l'audience de la requête, elle ne sera probablement pas entendu dans l'immédiat puisque les parties en sont encore à échanger de la preuve au dossier.

AJEFNB c JUSTICE CANADA Poursuite concernant le financement de base des AJEF

Depuis que la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement dans l'affaire FFCB le 28 janvier 2021, les procédures judiciaires ont repris leur cours normal dans ce dossier. En effet, nos avocats au dossier, Me Gabriel Poliquin et Me Érik Labelle Eastaugh, ont récemment déposé le dossier de preuve de AJEFNB.

À titre de rappel, l'AJEFNB argumente que la décision du ministère de la Justice du Canada, en date du 28 mars 2013, d'éliminer le financement de base que recevait l'AJEFNB depuis 2003, était contraire aux paragraphes 41(1) 41(2) de la *Loi sur les langues officielles* du Canada.



Me Gabriel Poliquin



Me Érik Labelle Eastaugh

Source des photos: <https://cazasaikaley.com/>

AJEFNB c PNB ET CLONB

On se rappellera que le 10 janvier 2022, la Cour du Banc du Roi avait rendu sa décision concernant les motions préliminaires qui avaient été déposées par la Province et le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Dans sa décision, la Cour avait indiqué que l'AJEFNB aurait dû procéder par requête en révision judiciaire en vertu de la règle 69 des *Règles de procédure* du N.-B. et non par voie de requête ordinaire en vertu de la règle 16.04. Le dépôt d'une requête en révision judiciaire étant hors délai, la Cour n'a pas autorisé l'AJEFNB à modifier sa requête. En effet, selon la Cour, l'AJEFNB devait procéder par voie de requête en révision judiciaire puisqu'elle sollicite la révision d'une décision administrative.

À cet égard, l'AJEFNB avait donc demandé la permission d'interjeter appel de la décision de première instance, car elle est fondé sur plusieurs erreurs. Cette permission lui a été accordée par la Cour d'appel du N.-B. et l'audition de l'appel a eu lieu le 18 octobre dernier, où Me Érik Labelle Eastaugh est intervenu au nom de l'AJEFNB.

L'AJEFNB est confiante qu'elle a su bien étayer le bien-fondée de sa position lors de l'audition de cet appel, et attend maintenant de voir ce que dira la Cour d'appel.

Intervention à la CSC AFFAIRE CSFTNO

À la suite de la décision de la Cour suprême du Canada ("CSC") d'entendre l'appel dans le dossier 39915 : *Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest ("CSFTNO"), A.B., et al. c. Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest, et al.*, l'AJEFNB avait soumis une demande de financement au Programme de contestation judiciaire ("PCJ") afin d'intervenir devant la CSC.

À titre de rappel, notre demande de financement avait été acceptée par le PCJ, dans ce dossier qui serait piloté par Me Erik Labelle Eastaugh, et qui porte notamment sur l'interprétation des articles 19 et 23 de la Charte canadienne des droits et libertés ("Charte").

Au mois de septembre, nous avons donc soumis notre dossier de requête auprès de la CSC. Or, malheureusement, nous avons reçu une ordonnance de la CSC le 10 novembre dernier dans laquelle il était indiqué que notre demande d'intervention avait été refusée.

En effet, notre demande d'intervention a été refusée par la CSC puisque de son avis notre requête d'intervention soulève une question nouvelle, soit l'application des par. 16(1) et 20(1) de la Charte. Si notre intervention était autorisée, la CSC est d'avis qu'elle aurait eu pour effet d'élargir la portée de l'affaire.



La permission d'intervenir a également été refusée à l'Association du Barreau canadien et à la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc (FAJEF), puisque leurs requêtes en autorisation d'intervention soulèvent également une question nouvelle, soit l'interprétation et l'application de l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui auraient aussi eu pour effet d'élargir la portée de l'affaire.

Au même titre, et pour les mêmes raisons, la permission d'intervenir a aussi été refusée à la Société de la francophonie manitobaine et à l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (conjointement), puisque leur requête en autorisation d'intervention soulève une question nouvelle, soit l'interprétation et l'application de l'art. 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*.

La permission d'intervenir a toutefois été accordée à la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en droits en enjeux linguistiques, au Commissaire aux langues officielles du Canada, à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, à la Commission nationale des parents francophones, à la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et à la Commission scolaire francophone du Yukon.

Plainte à la CLONB contre Service NB



COMMISSARIAT AUX
LANGUES OFFICIELLES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK



OFFICE OF THE COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES
FOR NEW BRUNSWICK

Le 27 janvier 2022, l'AJEFNB avait déposé une plainte auprès de la Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick ("CLONB") concernant Service Nouveau-Brunswick ("SNB").

Au mois de décembre 2021, il avait été porté à notre attention par certains de nos membres pratiquant le droit au privé (immobilier et successoral) que SNB leur avait fourni un service inadéquat, qui contrevenait à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick ("LLONB").

En effet, dans le cadre de leur travail, certains de nos membres doivent confirmer l'identité de leurs clients, notamment par l'entremise de certificats de naissance. Or, il arrive parfois que certains clients, pour diverses raisons, n'ont plus en leur possession leur certificat de naissance. Dans une telle situation, une demande doit être faite à SNB afin de recevoir un nouveau certificat de naissance.

Afin de recevoir plus rapidement la confirmation de l'identité (prénom et nom au complet), on peut faire une demande pour recevoir par courriel cette confirmation. Un courriel automatisé est alors envoyé par *noreply@snb.ca*. Or, plusieurs de nos membres nous indiquent que les noms reçus de leurs clients francophones comportant des accents (à, é, è, ù, â, ê, î, ô, û) étaient complètement illisibles. En effet, plusieurs de ces noms étaient affichés sous la

forme de caractères incompréhensibles (ex : !@#\$%? &*¡ø, etc.). Par conséquent, l'AJEFNB a déposé une plainte à la CLONB, affirmant que SNB, en tant qu'"Institution", au sens de la LLONB, avait violé les articles 27, 28 et 29 de la LLONB. En effet, il était évident, à notre avis, que ce service n'était pas égale envers nos deux communautés de langue officielle.

Le 10 mars 2022, nous avons reçu une réponse de la CLONB, nous indiquant qu'elle avait plutôt opté de régler la plainte avant de procéder à une enquête, conformément au paragraphe 43(10.1) de la LLONB. Ce faisant, la CLONB nous a partagé la lettre qu'elle a envoyé à SNB, dans laquelle elle indiquait notamment que :

" Le Commissariat estime que nos prénoms et noms de famille sont des composantes essentielles de notre identité, et certains noms et prénoms portent des accents dans la langue française, qui servent à préciser leur prononciation (â a ç ê é è î ï ô û ù et autres).

Or, les noms et prénoms français qui se trouvent dans certains courriels de confirmation que nous a fournis l'association sont complètement illisibles et incompréhensibles. En effet, les « confirmations » par courriel ne permettent aucunement aux avocats de vérifier l'identité de la personne faisant sujet d'un tel message."

Le 31 mars 2022, la CLONB nous a fait parvenir une autre lettre dans laquelle elle nous a informé que notre plainte avait été résolue. En effet, elle nous a acheminé une correspondance qu'elle a reçu de SNB lui indiquant que les services de technologie de SNB avaient installé un correctif pour ce défaut et que, depuis, aucun autre problème similaire n'avait été soulevé.

Pour l'instant, ce problème semble donc réglé. Si vous continuez de recevoir de telles confirmations de la part de SNB, nous vous invitons à nous contacter.



AGA 2022

RETOUR SUR LES CÉLÉBRATIONS DU 35^E

Le 16 septembre 2022, l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (« AJEFNB ») a convoqué ses membres afin de tenir son Assemblée générale annuelle et célébrer son 35^e anniversaire de naissance. Pour l'occasion, un vins et fromages a été servi gratuitement aux membres présents.

Nos célébrations ont débuté avec un mot de bienvenue de notre président, Me Florian Arseneault, qui a d'ailleurs été réélu pour un autre mandat lors de notre AGA, ainsi qu'un mot de bienvenue du doyen par intérim de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Me Serge Rousselle, c.r., qui rappelle, a déjà par le passé été président et directeur général de notre association.

Nous avons par la suite eu la chance d'entendre les allocutions de nos conférenciers, l'honorable Me Michel Bastarache, c.r., ainsi que notre premier président fondateur de l'AJEFNB, Me Maurice Bourque, c.r.

Par la suite, Me Alexandre Vienneau, notre directeur général, a dévoilé le nouveau logo de notre association:



Enfin, nos célébrations se sont terminées avec le dévoilement d'une plaque des présidences (voir page 13), qui sera affichée à notre siège social, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, ainsi qu'avec une coupe du gâteau.

Au nom de l'AJEFNB, nous désirons remercier tous nos membres qui étaient présents lors de nos célébrations, mais aussi à tous ceux et toutes celles qui ont contribué au sein de notre association depuis sa création!

REPRÉSENTATIONS

Avril 2022 à décembre 2022

30 mars au 1er avril: Rencontre des organismes acadiens et francophones à Fredericton au sujet de la LLONB (Nous avons malheureusement dû annuler notre présence à la dernière minute en raison de la Covid-19).

4 avril: Rencontre avec la SANB et divers intervenants politiques à Fredericton (N.-B.) au sujet de la LLONB (Me Érik Labelle Eastaugh).

7 avril: Rencontre à Fredericton (N.-B.) avec les juges en chef de la CSC, la CANB, la CBR et la CP dans le but d'aborder les questions d'accès à la justice et d'administration de la justice au N.-B. et pour laquelle nous avons présenté un mémoire (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

2 et 13 avril: Rencontre à Moncton (N.-B.) de la Table de concertation des organismes en vue de peaufiner le prochain Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau).

20 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet services à la communauté (Me Alexandre Vienneau).

21 avril: Consultations sectorielles avec Justice Canada et les AJEF sur la justice dans les deux langues officielles pour le volet du financement de base (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

19 mai: Rencontre avec les représentants juridiques du Forum des maires de la Péninsule acadienne Inc. (Me Florian Arseneault, Me Érik Labelle Eastaugh et Me Alexandre Vienneau).

23 juin: Réunion annuelle 2022 du Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles (Me Florian Arseneault et Me Alexandre Vienneau).

29 juin: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

20 juillet: Lancement du Plan stratégique communautaire de l'Acadie 2022-2028 (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

REPRÉSENTATIONS

Avril 2022 à décembre 2022 (suite)

20 juillet: Rencontre avec la ministre Ginette Petitpas Taylor (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

19 août: Participation au tournoi de golf de l'Omnium de l'Acadie organisé par la SANB (Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay).

14 septembre: Présentation de l'AJEFNB aux étudiants de 1ères années de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau, Mme Sue Duguay et Mme Marie-Claude Guignard).

14 septembre: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

3 octobre: Rencontre avec la SANB concernant le Group d'intérêt (Me Alexandre Vienneau).

18 octobre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

2 novembre: Rencontre des DG de la FAJEF (Me Alexandre Vienneau).

7 novembre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

10 novembre: Café recrutement à la Faculté de droit de l'Université de Moncton (Me Alexandre Vienneau, Mme Sue Duguay et Mme Marie-Claude Guignard).

13 décembre: Rencontre de concertation avec les organismes communautaires acadiens et francophones (Me Alexandre Vienneau).

1987-1989 Maurice BOURQUE

1989-1991 Sylvio LEBLANC

1991-1992 Louise SOMERS

1992-1994 Euclide LEBOUTHILLIER

1994-1996 Basile CHIASSON

1996-1998 Honoré BOURQUE

1998-1999 Serge ROUSSELLE (remplacé par Pierre GIONET, par intérim, pour qqs mois)

1999-2001 Luc DESJARDINS

2001-2002 Charles GERVAIS

2002-2003 Louise AUCOIN

2003-2004 Harold MICHAUD

2004-2005 Lynne CASTONGUAY

2005-2007 Sacha D. MORISSET

2007-2010 Anik BOSSÉ

2010-2011 Serge ROUSSELLE

2011-2014 Julie EMOND-MCCARTHY

2014-2016 Mélanie TREMBLAY

2016-2018 Yves GOGUEN

2018-auj. Florian ARSENEAULT

PRÉSIDENTS DE

L'AJEFNB

ONLINE LEGAL RESEARCH

Introducing Westlaw Edge Canada

The standard for Legal Research.

TRAVAIL D'UN MEMBRE

Me Charles Gervais, chef du contentieux et agent principal de la conformité au sein des Services juridiques chez Assomption Vie, avait attiré notre attention en 2020 sur le fait que Thomson Reuters Canada Limitée publiait seulement la version anglaise des lois sur sa plateforme de recherche numérique WestlawNext Canada, malgré que les deux versions linguistiques aient également force de loi dans de nombreuses autorités législatives comme le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et au palier fédéral.

En outre, Thomson Reuters ne publiait également pas toutes les traductions de certains jugements.

Après plusieurs échanges courriels et appels entre Thomson Reuters et Me Gervais, ce dernier nous a appris que depuis le 21 juin 2022 les versions officielles en français des lois du Nouveau-Brunswick sont maintenant disponibles sur WestlawCanada et Westlaw Edge Canada.

Au nom de l'AJEFNB et de l'ensemble de la communauté juridique francophone, merci Me Gervais pour votre excellent travail dans ce dossier!

NATHALIE BOURQUE

Membre - Avocate associée chez Bingham

Nathalie Bourque est associée au cabinet Bingham depuis 2013, où elle se concentre entre autres sur la pratique du litige, les accidents et blessures et le droit immobilier résidentiel.

Après l'obtention de son baccalauréat en administration des affaires (spécialisation en finance) de l'Université de Moncton, Me Bourque a été admise au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2003 à la suite de l'obtention de son juris doctor à la même université.

Dans ses temps libres, Me Bourque continue de pratiquer le soccer et le golf et passe du temps avec sa famille dans les aréna et à parler de hockey.



IAN GIRARD

Membre - Avocat chez Forbes Roth Basque

Ian Girard est avocat au sein du cabinet Forbes Roth Basque. À la suite de l'obtention de son diplôme en droit de l'Université de Moncton en 2012, Me Girard fut admis au Barreau de la province en 2013.

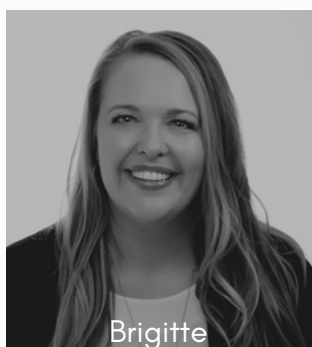
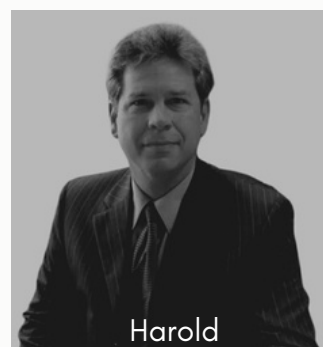
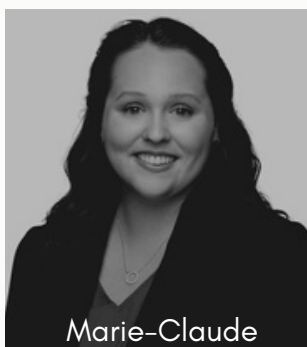
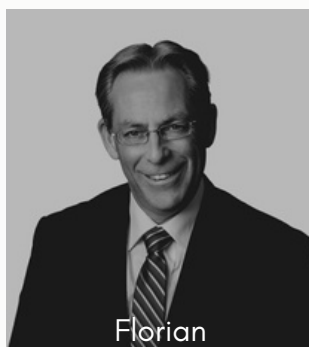
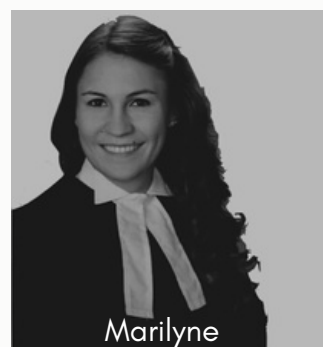
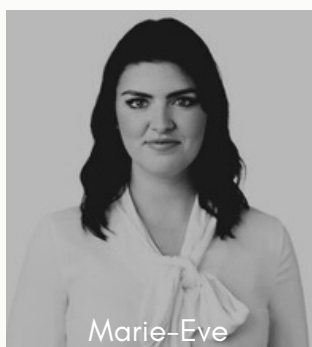
Depuis, il pratique dans les domaines des testaments et successions, du droit de l'emploi, du droit immobilier et du litige civil.

Ancien joueur des Wildcats de Moncton et des Aigles Bleus, il a également été entraîneur adjoint de l'équipe féminine de hockey des Aigles Bleues. De toute évidence, le hockey occupe une place importante dans le quotidien de Me Girard, qui s'avère être un pilier pour l'équipe des Avocats Francophones au tournoi Défi Francofun de Dieppe!



CONSEIL D'ADMINISTRATION

2022-2023




RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA

18 avril 2022: Il est proposé et appuyé que Mme Marie-Claude Guignard soit nommée sur le conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton en remplacement de Mme Céleste Lee Branch. Adopté à l'unanimité.

28 juillet 2022: Il est proposé et appuyé qu'on ajuste les taux de remboursements d'essence de 0.40\$/km à 0.55\$/km et les remboursements de repas en se basant sur la grille du gouvernement fédéral, de sorte à ce que nos taux soient similaires. Adoptée à l'unanimité.

16 septembre 2022: Il est proposé et appuyé que la réception et l'adoption des états financiers 2022, te que présentés et préparés par le cabinet comptable MNP, soient entérinées. Adoptée à l'unanimité.



Un rappel que l'AJEFNB est toujours à la recherche de personnes pour combler les postes suivants sur son conseil d'administration:

Vice-présidence

Représentant.e de la région Fredericton

Représentant.e de la région Fundy

Représentant.e de la région Miramichi-Kent

Si l'un de ces postes vous intéresse, n'hésitez pas à contacter l'AJEFNB à:

association@ajefnb.nb.ca

COMMUNIQUÉS

(DEPUIS AVRIL 2022)

8 juin - Nomination de la juge LeBlanc à la CANB

30 juin - Révision de la LLONB et fermeture définitive du palais de justice de Tracadie

1er septembre - Nomination et assermentation de la juge O'Bonsawin à la CSC

23 septembre - AGA et célébrations du 35e anniversaire de l'AJEFNB

15 septembre - La communauté acadienne réclame la démission de Kris Austin du Comité ad hoc sur la révision de la LLONB

14 décembre - Révision de la LLONB: tout ça pour ça ?

ACTIVITÉS POUR LE PUBLIC À VENIR

CONFÉRENCE JURIDIQUE GRATUITE: LES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS AU N.-B.

16 février 2023 (en ligne)

28 février 2023 (en ligne)

CONFÉRENCE JURIDIQUE GRATUITE: L'AIDE MÉDICALE À MOURIR

7 février 2023 (en ligne)

21 février 2023 (en ligne)

CONFÉRENCE JURIDIQUE GRATUITE: TESTAMENTS ET PROCURATIONS

18 janvier 2023 (Grand-Sault)

25 janvier 2023 (Petit-Rocher)

8 février 2023 (en ligne)

15 février 2023 (Dieppe)

22 février 2023 (en ligne)

22 mars 2023 (Kedgwick)

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

2022-07-02 - Acadie Nouvelle - Révision de la Loi sur les langues officielles du N.-B.- Blaine Higgs trahit sa parole

2022-07-04 - Acadie Nouvelle - Le palais de justice de Tracadie fermera définitivement

2022-07-04 - Entrevu radio à Radio-Canada - Fermeture des tribunaux de la P-A

2022-07-04 - Entrevue au TJ Acadie - Fermeture des tribunaux dans la P-A

2022-07-04 - Radio-Canada - « C'est une catastrophe », la fermeture du palais de justice de Tracadie fait réagir

2022-07-05 - Entrevue à CHAU-TVA - Fermeture des tribunaux dans la P-A

2022-09-13 - Cahier spécial dans l'Acadie Nouvelle - 35^e anniversaire de l'AJEFNB

2022-09-19 - Acadie Nouvelle - L'AJEFNB fête ses victoires pour le bilinguisme

2022-11-04 - Acadie Nouvelle - Pour une rémunération des stages dans les services publics

2022-11-16 - Acadie Nouvelle - Langues officielles 21 organismes acadiens demandent que Kris Austin soit retiré du comité

2022-11-16 - Acadie Nouvelle - Quel sort pour la Loi sur les langues officielles?

2022-11-16 - ONFR - Les Acadiens craignent le même sort que

2022-11-30 - Le Devoir - Des élections pourraient empêcher l'adoption de C-13, dit la ministre

2022-12-21 - Acadie Nouvelle et Telegraph Journal - Nouvelle année nouveau leadership

ANNONCES DIVERSES

Restez à l'affût de ce qui se passe dans le réseau!

FORMATIONS PROFESSIONNELLES À VENIR:

7 février 2023 - 13h30 à 15h

La révision de la LLO et le bilinguisme judiciaire au N.-B.
par Me Michel Doucet, c.r.

14 mars 2023 - 13h à 14h30

Un survol sur les prestations de Chapitre B
par Me Jason Larose et Me Virginia Gillmore

Date et heure à confirmer

Changements proposés par SNB à la Loi sur les corporations commerciales

À confirmer

RÉSEAUX SOCIAUX ET ADHÉSIONS



279 adhésions pour 2022
(228 de confirmés pour 2023)



727 j'aimes (+27)
832 abonnées (+45)



118 abonnées (+11)

<http://www.ajefnb.nb.ca>

Renouvellement des adhésions

Les renouvellements d'adhésions pour être membre de l'AJENB en 2023 ont été envoyés en novembre 2022. Jusqu'à présent, nous avons 228 membres qui ont confirmé leur adhésion.

N'hésitez pas à inviter votre réseau de contact à devenir membre!

OFFRES D'EMPLOI

L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (AJEFNÉ) avec son centre ACCÈS JUSTICE ACCESS (AJA) est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste de **conseillère ou conseiller en information juridique.**

Pour plus d'information, appuyé ICI:

OFFRE D'EMPLOI

L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ONTARIO (AJEFO) avec son projet CliquezJustice.ca (AJA) est à la recherche d'une personne pour pourvoir le poste **d'agent.e de projet.**

Pour plus d'information, appuyé ICI:

OFFRE D'EMPLOI

NOMINATIONS CONSEILLERS DU ROI

Le 14 novembre 2022, treize avocats et avocates ont été nommés conseillers du Roi par la lieutenant-gouverneure du N.-B. Parmi ceux-ci, on retrouve quatre membres de l'AJEFNB: **Marc- Antoine Chiasson, c.r., Michèle Morin, c.r., Michèle Pelletier, c.r., et Talia Profit, c.r.** L'AJEFNB est fière de compter sur des membres aussi compétents qui font rayonner notre profession et notre association. Toutes nos félicitations!



Au nom du conseil d'administration
et des employés de l'AJEFNB,
nous vous souhaitons un joyeux
temps des fêtes, en espérant que
l'année 2023 sera pour vous remplie
d'amour, de bonheur, de prospérité
et de santé!

Le Bref est publié par:

l'Association des juristes d'expression française du N.-B. inc.



18, avenue Antonine-Maillet
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton, (N.-B.) E1A 3E9
(506) 853 - 4151
association@ajefnb.nb.ca
www.ajefnb.nb.ca



L'AJEFNB est une association à but non lucratif. Créée en 1987, elle oeuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 279 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique.

Rédacteurs : Me Alexandre Vienneau et Mme Sue Duguay